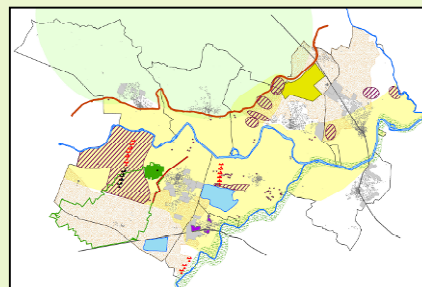


Préservation du potentiel de production de la cave coopérative La Vigneronne à Canet d'Aude 2011-2015



OBJECTIFS DU PROJET :

- Stopper l'érosion des surfaces en vignes apportées à la coopérative et **maintenir le potentiel de production** de la Vigneronne autour de 100 000 hl, son seuil d'équilibre
- Assurer la **transmission des vignes** sans succession assurée
- Attirer et **accompagner de nouveaux candidats à l'installation**
- **Reconquérir les friches agricoles** les plus intéressantes vis-à-vis du projet économique de la coopérative
- **Mobiliser** les élus locaux et les autres agriculteurs autour du projet

ACTEURS IMPLIQUES :

- Maître d'ouvrage : **La cave coopérative La Vigneronne** à Canet d'Aude (1 300 ha repartis sur 8 communes)
- Les 8 communes du périmètre d'apport
- La DDTM
- Le Conseil Départemental
- La Chambre d'Agriculture de l'Aude
- La SAFER

CONTEXTE et DEROULEMENT DU PROJET:

- **2011-2012** : Démarrage du projet avec une **opération de repérage des cédants sans successeur** qui a permis de concrétiser la problématique du renouvellement des exploitations (63% des coopérateurs ont plus de 50 ans en 2011 et 14 % des vignes n'ont pas de reprise assurée)
Partenariat technique : CA11 Financeurs : Etat (fonds PIDIL), CD11
- **Fin 2012** : Lancement d'une **procédure « Mise en valeur des Terres Incultes et manifestement sous exploitées »** : 40 ha de friches ont fait l'objet de demandes d'autorisation d'exploiter par une 10zaine d'adhérents et d'agriculteurs, adressées collectivement par la cave coopérative et appuyées par les communes
Partenariat technique : CD11, DDTM, CA11
- **2013** : Réalisation d'un schéma prospectif foncier sur les 8 communes du périmètre d'apport afin de prendre en compte l'ensemble des enjeux du territoire (urbains, environnementaux, etc.), d'impliquer les mairies, et d'identifier les actions prioritaires à mener
Partenariat technique : CA11 Financeurs : Etat (Fonds PIDIL), CD11, CA11

CONTEXTE et DEROULEMENT DU PROJET (suite) :

- **Fin 2013 à Mars 2015** : Animation opérationnelle dans le cadre du dispositif régional TERRA RURAL autour de 2 axes :

- **Axe 1** : Accompagnement local et spécifique au territoire des porteurs de projets :
Organisation de permanences bimensuelles dans les locaux de la coopérative, mise en place d'une bourse foncière et d'ateliers fonciers, mises en relation et accompagnement renforcé des porteurs de projet
- **Axe 2** : Animation foncière stratégique sur les friches
Offre foncière groupée sur 42 ha, poursuite de la procédure terres incultes, création d'ilots structurés autour des réseaux d'irrigation,

Partenariat technique : CA11, SAFER

Financeurs : Europe (Mesure 341 B du DRDR), CD11, Région

RESULTATS :

- 1 charte à l'installation mise en place par La Vigneronne : aides spécifiques pour les nouveaux installés et contrat de tutorat
- 12 nouvelles installations pour la cave coopérative entre 2011 et 2015, dont 5 qui ont bénéficié des aides spécifiques mises en place par la coopérative
- 101 ha de vignes repérés « sans successeur » en 2011 ont été transmis en 2015
- + 93 ha de foncier en vignes entre 2011 et 2015 pour la cave coopérative dont + 52 ha pour la catégorie des moins de 40 ans
- 64 porteurs de projets rencontrés ou accompagnés
- 32 propriétaires inscrits dans la bourse foncière pour un total de 147 ha
- 27 ha de friches ont été vendus/loués à des porteurs de projets dans le cadre de la bourse foncière
- 42 ha de vignes abandonnées remises en cultures via la réussite d'une offre d'achat groupée
- 25 ha font toujours l'objet d'une procédure Terres Incultes

LES DIFFICULTES RENCONTREES :

- Manque de vignes en production à vendre ou à louer pour conforter les installations récentes
- Des cédants qui ne sont pas encore prêts à céder
- Peu de présentation spontanée des porteurs de projets aux permanences
- Concurrence foncière : digues, éoliennes etc.
- Pas de concrétisation des projets d'installation hors viticulture

LES POINTS FORTS :

- Une cave coopérative porteuse d'un projet et d'une dynamique au bénéfice de tout le territoire
- Une bonne mobilisation des élus locaux
- Le potentiel de production maintenu et même conforté !
- Mobilisation d'une large palette d'outils pour lutter contre les friches : mise en relation propriétaires-acheteurs, négociation amiable, action groupée, procédures juridiques

LES PERSPECTIVES :

- Aboutissement de la procédure Terres Incultes
- Poursuite de la mise en relation cédants – candidats à l'Installation dans la durée
- Poursuite de la dynamique collective engagée notamment sur le volet environnemental (captage)

Contact : Gérard VIDAL, Directeur La Vigneronne cavecanet@orange.fr